

## REQUALIFICATION DE LA PLACE DU PETIT-SAINT-JEAN

Démarche participative n°2

janvier 2020





# SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	4
1.1 - Contexte	
1.2 - Rappel de la démarche	
2 - PRÉSENTATION DU 15 OCTOBRE 2019	6
2.1 - Mobilité	
2.2 - Présentation des premières intentions de projet	
3 - DISCUSSION DU 23 OCTOBRE 2019	9
3.1 - Introduction	
3.2 - Usage de la Place	
3.3 - Aménagement, intervention artistique	
3.4 - Circulation	
4 - SYNTHÈSE	17
4.1 - Synthèse générale	
4.2 - Orientations pour la suite	

# 1 - INTRODUCTION

## 1.1 - Contexte

« La place du Petit-Saint-Jean est le cœur du quartier de l'Auge. L'étude sur le développement économique de la vieille ville la décrit comme un des « centre de village » dans le chapelet des places de la Basse-Ville : Pertuis, Court-Chemin, Planche Supérieure et Petit-Saint-Jean.

*Le caractère historique, l'architecture des bâtiments, mais aussi la situation du quartier dans la boucle de la Sarine, dominée par les falaises et la végétation, donnent un caractère fort au quartier. Les habitants s'identifient fortement à leur quartier.*

*La place a su garder son activité et ses commerces, même si elle est éloignée du centre de Fribourg. Diverses associations participent du reste de manière soutenue à l'animation de la place par l'organisation de marchés aux puces tous les mois et par plusieurs manifestations d'envergure : les 12 Heures de l'Auge, le carnaval des Bolzes, le festival « Les Jean », la fête des fleurs, la piste de luge, etc...*

*Le projet devra renforcer le caractère de la place et son appropriation par les habitants, tout en laissant l'espace pour permettre ces manifestations. Le projet devra proposer une place multifonctionnelle et flexible. Il devra également favoriser l'activité des commerces et des cafés-restaurants en proposant les espaces nécessaires à ces activités. »*

extrait du programme de mise en concurrence

Pour introduire la présentation des premières intentions de projet, Mme Andrea Burgener Woeffray (Conseillère communale, Directrice de l'Edilité) rappelle que le site du projet est un lieu extraordinaire historiquement et très fréquenté. Le projet propose une revalorisation tout en garantissant l'espace nécessaire pour la vie du quartier.

Cette présentation intervient à mi-parcours de l'avant-projet afin de permettre aux mandataires d'intégrer les demandes et les remarques des habitants et de finaliser l'avant-projet pour la fin de l'année. Elle se déroule en deux temps :

- une séance de présentation de l'avant-projet le 15 octobre 2019 ;
- une séance de discussion le 23 octobre 2019.

Ce rythme permet aux habitants de s'approprier les informations présentées lors de la première séance et d'échanger et se faire un avis durant la semaine d'intervalle entre les deux soirées.

Mme Andrea Burgener Woeffray remercie l'association de quartier pour son accompagnement dans ce projet.

## 1.2 - Rappel de la démarche

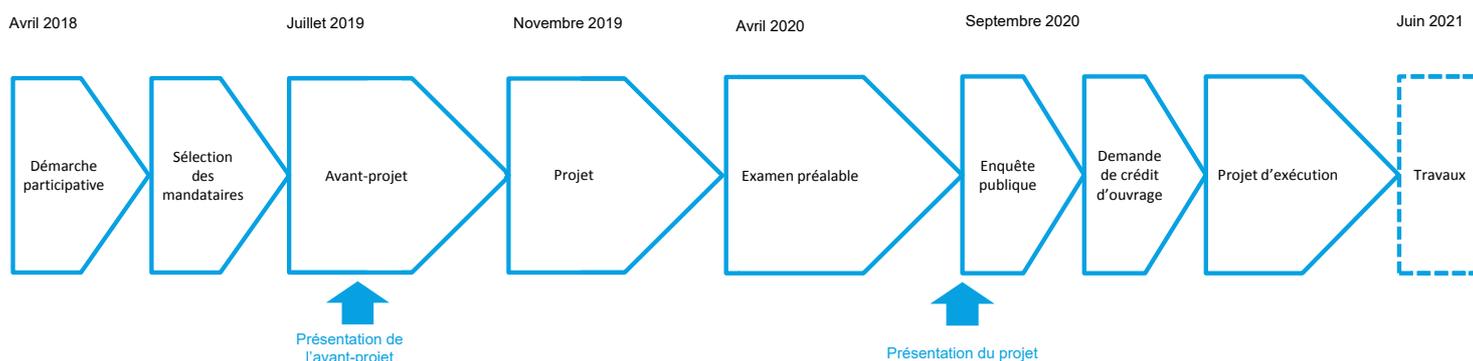
Le périmètre du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean s'étend de la fontaine de la rue de la Samaritaine jusqu'aux deux ponts qui marquent l'entrée du quartier de l'Auge : le pont du Milieu et le pont de Berne.

Pour rappel, la démarche participative a été initiée en avril 2018 par une enquête menée auprès d'un panel d'utilisateurs (habitants, passants, touristes). Il a été suivi par un atelier regroupant les membres des différentes associations actives dans le quartier. Le rapport de la démarche participative a servi de base à l'élaboration du cahier des charges.

Le mandat pour la requalification de la place a été confié à une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte paysagiste, d'un archéologue du territoire, d'un ingénieur civil et d'un artiste plasticien. Cette organisation permet d'intégrer l'ensemble des problématiques dans un projet cohérent dès l'avant-projet et jusqu'à la réalisation.

Le schéma ci-dessous résume le déroulement du projet.

## Processus



## 2 - PRÉSENTATION DU 15 OCTOBRE 2019

### 2.1 - Mobilité

Objectifs élaborés par le service de la mobilité :

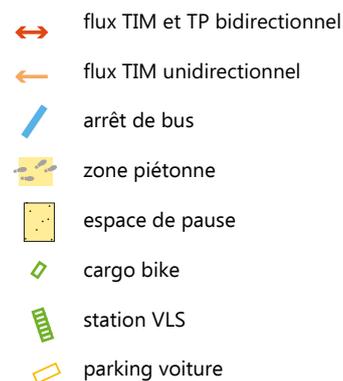
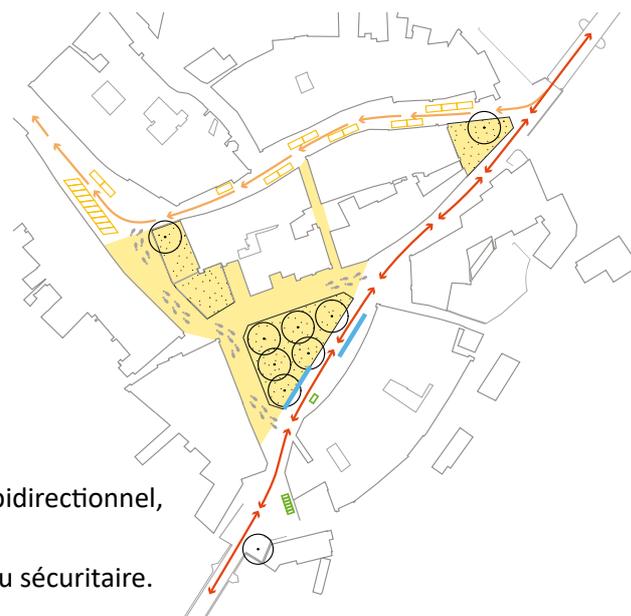
- limiter l'emprise du trafic ;
- regagner de l'espace pour les piétons ;
- améliorer la sécurité sur la place ;
- limiter la circulation de transit.

L'état des lieux fait apparaître les éléments suivants :

- les rues avec un gabarit restreint compliquent le trafic bidirectionnel, comme par exemple la rue d'Or et la rue de la Samaritaine ;
- la cohabitation des piétons et des voitures sur la place est peu sécuritaire.

Sur la base de ces constats, le Service de la mobilité a analysé plusieurs variantes pour aboutir à la solution proposée ci-après. L'objectif principal est d'accroître le sentiment de sécurité sur l'ensemble du périmètre :

- rue d'Or et rue de la Samaritaine : circulation à sens unique entre la place Jean-François-Reyff et la rue de la Lenda ;
- place du Petit-Saint-Jean : aucune circulation ne sera autorisée excepté pour les livraisons. L'espace est rendu aux piétons ;
- sud de la place du Petit-Saint-Jean : circulation dans les deux sens avec passage des bus. Le gabarit routier est contraint sur 40 mètres entre le Tirlibaum et la place pour maîtriser la circulation, créer un élément modérateur et ainsi avoir un meilleur respect de la limitation de la vitesse devant être appliquée à cette zone. Les quais de bus permettront l'accès aux personnes à mobilité réduite.



## 2.2 - Présentation des premières intentions de projet

Les points de départ et les grands principes qui ont guidés le développement du projet sont les suivants :

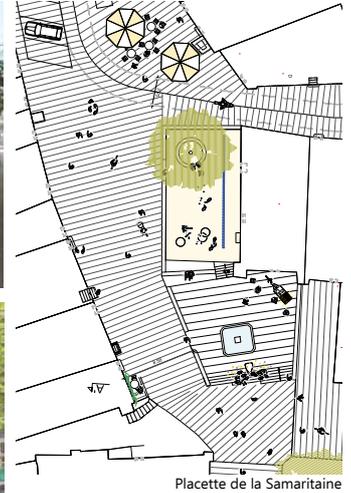
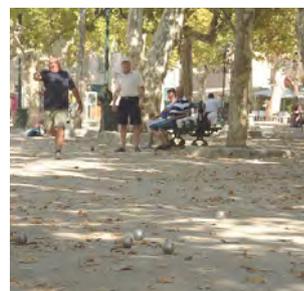
- un travail sur l'ensemble du périmètre pour un projet qui se lit comme un tout ;
- de l'usage quotidien au particulier, le projet repère un besoin de lieux à différentes échelles. Les trois placettes d'entrées : rue de la Samaritaine, pont du Milieu et place Jean-François-Reyff, sont l'occasion de développer des lieux particuliers de grande qualité ;
- la place du Petit-Saint-Jean : un lieu de qualité pour des usages quotidiens et événementiels ;
- une arborisation au service du projet avec, au centre de la place, un marronnier en mauvais état. Le projet propose de renforcer la présence du végétal sur la place.

La proposition se base sur deux rythmes : le mouvement et la pause. Les parcours se différencient des espaces de pause. Le projet propose clairement de définir ces derniers espaces en offrant de l'espace pour les différents usages, avec des dimensions qui permettent, par exemple au nord de la place, l'installation de la tente du Carnaval.

La définition des voies de circulation, au sud de la place et à la rue d'Or, permet de dégager un généreux espace piétonnier. La position des quais de bus permet la régulation du trafic.

Ces principes se formalisent par :

- l'utilisation du pavé qui affirme le caractère urbain et historique du lieu ;
- des voiries réduites pour donner plus de place aux piétons, aux terrasses et aux différents usagers ;
- le centre de la place arboré qui apaise et offre un lieu de pause sous la canopée ;
- des placettes d'entrée marquées par un arbre isolé qui devient un point repère.



Le cœur de la place accueille un mail de 6 arbres qui propose une oasis de verdure. Le changement de revêtement délimite le lieu et renforce le caractère piétonnier. Cette oasis se tient à distance des bâtiments au sud par le passage de la voirie. Le nord et l'est sont uniquement piétons ce qui sécurise le lieu. On peut alors investir le bosquet comme on investit actuellement la place mais de façon plus confortable et étendue. Les terrasses au sud (Tirlibaum) ont un espace plus large à disposition et sont clairement séparées de la circulation. Le pavage s'étend sur l'ensemble du périmètre de la place en tenant compte des particularités existantes. La plantation de plantes grimpantes en pied de façade sera possible sur demande des habitants.

L'aménagement proposé s'inspire des usages existants et du caractère du lieu pour les affirmer et donner un cadre confortable pour tous.



## 3 - DISCUSSION DU 23 OCTOBRE 2019

### 3.1 - Introduction

L'atelier s'est déroulé en plusieurs étapes successives.

Après l'accueil des participants par Mme Burgener Woeffray, Mme Camille Peiry (Service de la mobilité) a détaillé les différentes variantes de circulation élaborées par son Service.

M. Pascal Aebischer s'est exprimé sur le projet au nom de l'AICAB. Son texte est disponible sur le site internet de l'association.

Les participants se sont ensuite répartis autour des trois tables selon les thématiques suivantes :

- usages de la place ;
- aménagement, intervention artistique et végétation ;
- circulation et stationnement.

Autour de chaque table les participants ont échangé sur les sujets, puis les responsables de chaque table ont rapporté les discussions auprès de l'assemblée.

### 3.2 - Usage de la Place

Les habitants du quartier insistent sur le fait que la place du Petit-Saint-Jean est avant tout une place de rassemblement. De ce point de vue, ils souhaitent un mobilier amovible et déplaçable. C'est déjà en partie le cas aujourd'hui, le mobilier se partage entre la place et le terrain de foot.

Dans une même idée, les habitants souhaiteraient pouvoir disposer d'un système de couvert simple et amovible, en cas de pluie, lors d'événements (marché aux puces, pique-nique, etc.). Par exemple, l'idée serait d'installer des poteaux avec une bâche qui pourrait être tirée en cas d'intempéries. Il a également été demandé s'il était possible de mixer l'usage de ces poteaux avec de l'éclairage et de réfléchir à une manière simple pour les éteindre, par exemple pour le cinéma.

Pour les événements, il existe actuellement une borne électrique au centre de la place qui semble suffire. Toutefois, il pourrait être judicieux d'installer une deuxième borne sur le nouvel espace devant la chocolaterie.

Les arbres sur la place ont fait l'objet d'une discussion animée. Le marronnier en mauvais état devrait être remplacé. Une proposition de 6 arbres a été faite par les mandataires, mais les habitants ont peur que, d'une part, ils prennent trop de place et empiètent sur la place et que, d'autre part, la question de l'ombre pose problème. D'autres personnes ont peur que ces 6 arbres soient trop petits pour amener de l'ombre en été, et d'un autre côté, qu'en hiver ils ne fassent trop d'ombre. Les participants ont proposé la plantation de 3 petits arbres en triangle, relativement serrés, pour garder la partie extérieure libre si l'on souhaite s'exposer au soleil.

Pour les cafés-restaurant, il a été suggéré d'installer les terrasses au milieu de la place afin de laisser le pourtour libre pour les piétons. Le problème est que, d'une part, cela empiète sur l'espace destiné à des événements et que, d'autre part, les commerçants ne sont pas très favorables à cette idée car cela complique le service.

Il a ensuite été demandé un revêtement du sol uniforme afin de faciliter la circulation des personnes en chaise roulante. La possibilité de poser des pavés relativement lisses semble répondre à cette requête.

Les participants proposent un ruissellement sur la place depuis la fontaine Sainte-Anne. Plutôt que d'empiéter sur l'espace de la place et de perdre sa flexibilité, d'autres personnes proposent d'installer une petite pompe à côté de l'actuelle fontaine où les enfants pourraient jouer.

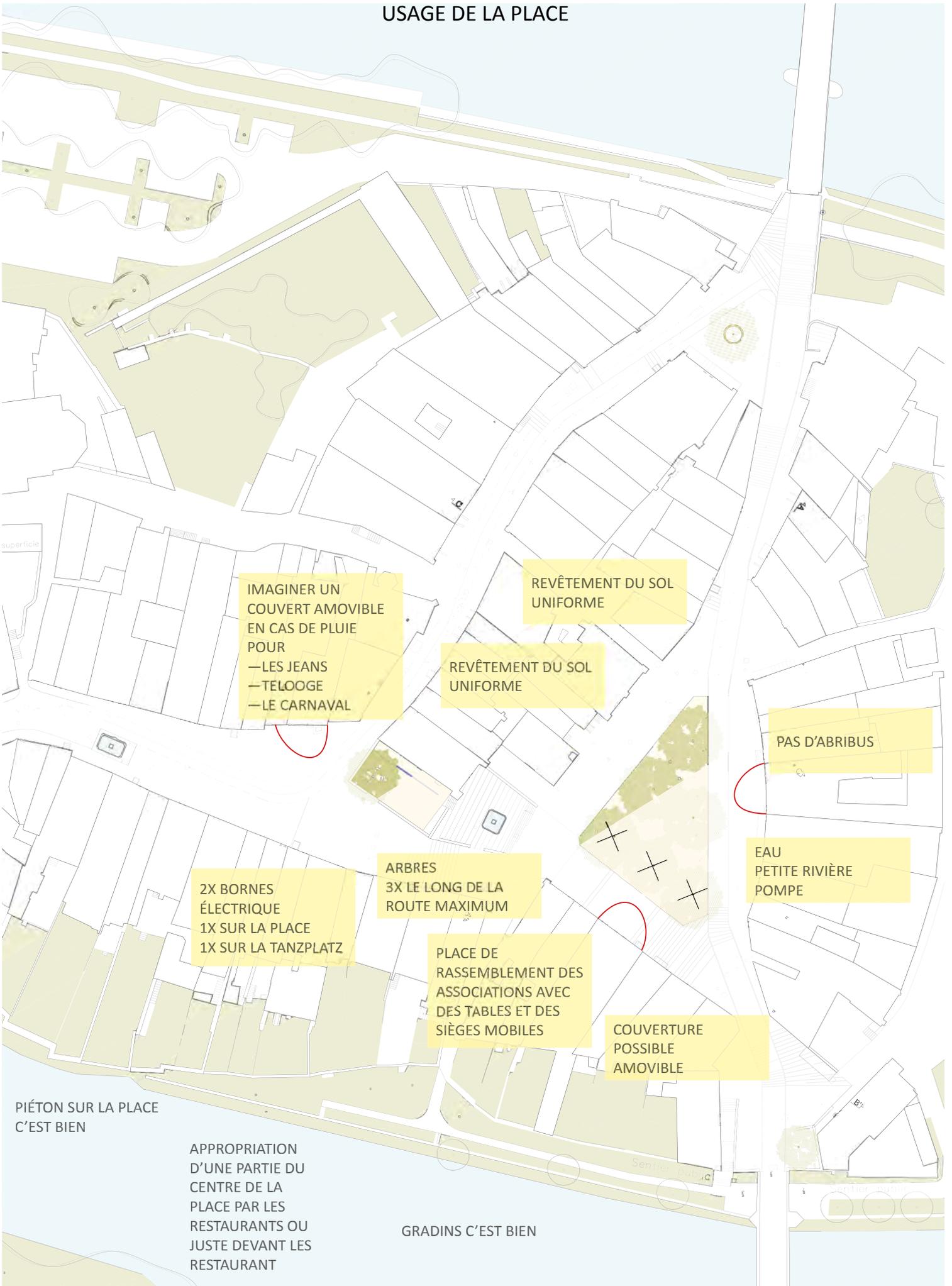
Au niveau de la mobilité, les habitants se sont exprimés sur la possibilité d'instaurer un sens unique à la rue des Forgerons, dans le sens de la montée, et d'inverser le sens unique proposé par le projet à la Rue d'Or.

De manière unanime, les participants ne souhaitent pas d'abribus sur la place.

La question du stationnement des vélos n'a pas été abordée faute de temps, ce qui a engendré une certaine frustration.

En résumé, les habitants tiennent à rappeler que le projet avec la zone piétonne est fort apprécié.

## USAGE DE LA PLACE



### 3.3 - Aménagement, intervention artistique

M. Pascal Heyraud débute par un bref rappel des points qui seront abordés :

- aménagement de la place
- gestion de la pente
- mise en valeur de la chapelle
- conservation du charme historique
- irrégularité (de la place)
- valorisation de l'eau
- végétation
- utilisation hiver / été
- intervention artistique
- éclairage

#### Revêtement

Une des préoccupations principales des habitants concerne le revêtement du sol. Ces derniers sont absolument ravis d'avoir une place pavée. Par contre, ils s'inquiètent de la présence de gravier, notamment sur la placette devant la chocolaterie. Lorsqu'il pleut, le revêtement est salissant. Ce n'est pas non plus un revêtement agréable pour les personnes à mobilité réduite. Néanmoins, ils valident la présence d'un gravier stabilisé en raison de sa perméabilité favorable aux arbres qui seront plantés.

#### Arbres

Plusieurs habitants trouvent que 6 arbres au centre de la place prendront beaucoup de place. Ils demandent des photomontages avec les futurs arbres. Ils craignent que trop d'arbres ne cachent les façades. Plusieurs habitants souhaiteraient des vues depuis le haut de la place, la terrasse en contre-bas ou les fenêtres des étages afin de pouvoir se faire une idée du projet. Toutefois, l'idée d'un triangle d'arbres au centre semble être appréciée car cela dégage de l'espace sur le pourtour de la place.

Pour réduire le trafic, une habitante propose de mettre un arbre au milieu de la route.

Plusieurs habitants soulignent que les façades « remarquables » doivent rester visibles. Les arbres plantés sur les trois placettes doivent être positionnés de façon adéquate, particulièrement devant l'Auberge de la Cigogne. La façade borgne à côté de la chocolaterie ne demande pas la même attention, au contraire.

Une habitante fait remarquer que le projet ne remplace qu'un seul des trois arbres sur la placette de la Chocolaterie.

La présence de bacs plantés de fleurs est appréciée par une habitante.

Plusieurs intervenants affirment qu'un seul arbre au centre de la place suffit, et qu'il n'est pas nécessaire de planter une forêt sur la place minérale. M. Pascal Heyraud précise qu'il ne s'agit pas d'une forêt mais de plusieurs arbres, largement espacés les uns des autres. Les arbres isolés dans les trois placettes possèdent également la fonction de lieu de rassemblement tout en laissant la polyvalence des activités.

Une habitante demande s'il est possible d'amener un peu plus de végétation à la Rue d'Or.

### Chapelle

La valorisation des traces de l'ancienne chapelle et la relation avec le volume des arbres sont évoqués. Il y a contradiction entre un marquage au sol par des murets et la volonté d'une place polyvalente lors d'événements. Un simple marquage au sol dans le pavage serait possible.

Plusieurs habitants demandent que le projet soit présenté au Service des biens culturels pour obtenir leur accord concernant l'abattage des arbres, le projet artistique sur les couvercles en fonte et l'aménagement en général.

### Intervention artistique

Concernant l'intervention artistique, une habitante informe l'artiste que les exemples de motifs gothiques flamboyants sont à demander aux Service des biens culturels qui en ont fait le relevé.

La tablee est unanimement satisfaite du projet artistique, bien que la modification des 60 regards sur la place la laisse perplexe.

### Éclairage

L'éclairage actuel semble suffisant. Il a tout de même été évoqué si les lanternes sur les façades sont suffisantes ou si un éclairage supplémentaire est nécessaire.

### Conclusion

Les habitants apprécient l'espace piétonnier généreux qui laisse notamment de l'espace aux enfants pour jouer. Ils ont hâte de voir le projet construit. D'une part parce que ça n'est pas la première fois qu'un projet est étudié pour la place du Petit-Saint-Jean et d'autre part parce que le projet proposé est apprécié pour sa simplicité. L'utilisation de pavés séduit unanimement les habitants.

Les placettes devant la fontaine et la chocolaterie amènent de la diversité et sont très appréciées.

L'aménagement en pente douce est validé par les habitants de même qu'un arbre sur les trois placettes, à condition d'étude et/ou photomontage pour en définir l'emplacement précis.

# AMÉNAGEMENT INTERVENTION ARTISTIQUE ET VÉGÉTATION



ESSENCE DES ARBRES

PAVÉS CHAISES  
ROULANTES/  
POUSSETTES

RUINES DE LA  
CHAPELLE

ESPACE PIÉTON  
INTERESSANT

PERMÉABILITÉ  
AUTOUR DES ARBRES

GRAVIER CHAISE  
ROULANTES/  
POUSSETTES

C'EST UNE PLACE  
HISTORIQUE

PLACETTE À PLAT  
AVEC UN ARBRE :  
BIEN

DIMENSIONS ESPÈCES  
ARBRES

FORME DU CENTRE  
DE LA PLACE

ESPACE AUTOUR DE  
LA FONTAINE

6 ARBRES +/-  
3 ARBRES  
1 ARBRE

LES ARBRES CACHENT  
LES FAÇADES

DÉCORATIONS  
FLEURIES

AMÈNAGEMENT DE  
LA RUE D'OR

IL FAUT DE LA PLACE  
POUR JOUER

ÉCLAIRAGE SUFFIT

AUTRES ÉLÉMENTS DE  
MODIFICATION

... SUPPLÉMENTAIRE,  
ARBRES POUR SE  
FAIRE UNE IDÉE :  
PHOTOMONTAGE

INTERVENTION  
ARTISTIQUE

### 3.4 - Circulation

#### Stationnement

Un représentant de l'AICAB précise que le stationnement est important pour les commerces et qu'il faut conserver les places dans leur proximité immédiate. Il s'interroge sur le nombre de places supprimées dans le cadre du projet et si la Ville prévoit une compensation.

Un habitant s'interroge sur le périmètre du projet qui considère uniquement la place du Petit-Saint-Jean et ses abords immédiats. Il propose d'élargir le périmètre de réflexion au parking des Augustins puisque son fonctionnement est lié au quartier de l'Auge. Il rappelle que plusieurs réflexions avaient déjà été menées sur la possibilité de construire un parking sur plusieurs étages.

Un représentant de l'AICAB propose que le parking des Augustins soit accessible par le pont de Berne et par le sous-pont, en y construisant une passerelle.

Le Service de la mobilité précise que l'Espace réservé aux eaux de la Sarine ne permet aucune construction sur ce site. De plus, il doute que la construction d'un parking sur deux étages sur l'ancienne patinoire des Augustins soit compatible avec les exigences en termes de protection du patrimoine. La parcelle appartient à l'Etat et non à la Ville. Il souligne par la même occasion que le projet recherche plutôt un statu quo en matière de stationnement, voir à une très légère diminution du nombre de place, mais en aucun cas à une augmentation massive de l'offre en stationnement.

En ce qui concerne le périmètre de projet, M. Bussard (Service de la mobilité) précise que le projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean s'intègre dans un processus de planification supérieure. Une vue d'ensemble a déjà été étudiée dans le cadre du Plan d'agglomération et du Plan d'aménagement locale de la ville. Plusieurs projets sont planifiés pour la Basse-Ville, cependant, tous ces projets interconnectés entre eux ont des niveaux temporels de réalisation différents.

Un habitant rappelle qu'il est important de délimiter les espaces de stationnement des voies de circulation. Il souligne qu'actuellement, aucun trottoir n'est présent devant les bâtiments 17 à 23 de la rue d'Or et que par conséquent du stationnement sauvage est observé devant ceux-ci.

#### Terrasses

L'AICAB précise que, dans le cadre de la requalification de la rue d'Or, il est important de penser à la volonté du Banshee's de créer une terrasse. De plus, ils souhaitent que la surface des terrasses soit au minimum similaire voire même augmentée par rapport à l'état actuel. La Ville soutient ces propos et prend bonne note.

#### Circulation

Un habitant souligne que la rue d'Or est un lieu historique et qu'il ne faut pas dénaturer cet espace. L'aménagement doit s'intégrer dans le contexte historique. De plus, il s'inquiète de l'augmentation de la charge de trafic sur cet axe. Pour ce point-ci, la Ville confirme qu'elle n'a aucune intention d'augmenter le trafic à la rue d'Or, bien au contraire, la mise en sens unique diminue la charge de trafic, et réaffirme sa volonté de traiter cette rue de manière à la mettre en valeur.

Il y a 45 ans, la rue d'Or était fermée au trafic. Elle a été à nouveau ouverte sur demande des pompiers, rappelle un habitant du quartier.

Plusieurs habitants proposent d'étudier une variante avec un accès au quartier de la Lenda par le sous-pont de Zaehringen. Le sous-pont fonctionne déjà en bi-directionnel de manière satisfaisante. Il faudrait en profiter pour éviter que les usagers en provenance du Stadtberg, et qui souhaitent se rendre dans le quartier des Augustins, ne traversent inutilement la rue des Forgerons, le pont de Berne et la rue d'Or. Un maintien de l'accès bidirectionnel par le sous-pont aurait l'avantage de faire baisser le trafic à la rue d'Or. De plus, la rue d'Or est exceptionnelle et ne peut pas être utilisée à des fins de parage.

Un intervenant propose de mettre un compteur électronique à la porte du sous-pont pour savoir le nombre de places encore libres dans le quartier, et éviter ainsi que des voitures accèdent au quartier inutilement.

Le Service de la mobilité rappelle que le projet induit peu de restrictions pour le trafic, peu d'incidences et peu d'effets dominos. Il est nécessaire de dissocier le trafic de transit de la Basse-Ville et le réaménagement de la place. Fondamentalement, les flux de mobilité ne vont pas se modifier et l'idée est plutôt de dégager de l'espace pour le réaménagement de la place à destination des piétons. Cependant la conservation du double accès par le sous-pont de Zaehringen est une option dont le Service de la mobilité va tenir compte et qui sera étudiée en détail.

Les habitants craignent que la fermeture de l'avenue de la Gare engendre un flux important de voitures à travers la basse ville. Ils souhaitent que le projet de la gare soit inséré dans un projet global au niveau mobilité. La Ville informe que les mesures d'accompagnement du projet de réaménagement de la gare vont permettre de ne pas engendrer de report significatif du trafic en Basse-Ville. Une vaste étude mobilité a été menée sur l'ensemble du territoire communal. Elle est disponible sur le site internet de la ville

Une habitante propose de fermer le pont de Berne au trafic la nuit. Cela ne fait pas l'unanimité car plusieurs personnes rentrent chez elle après le dernier bus ou partent au travail avant le premier bus en voiture.

Un habitant ajoute qu'il faut considérer également la ruelle des Drapiers et le passage des Augustins dans le schéma de circulation.

Une habitante de la rue des Forgerons propose, pour résoudre le problème du trafic de transit, de mettre en place un sens unique à la rue des Forgerons, tout en étant bien consciente que cela ne concerne pas directement le projet de réaménagement de la place du Petit-Saint-Jean.

## 4 - SYNTHÈSE

### 4.1 - Synthèse générale

Si l'essence même du projet que la presse locale a résumé sous le titre de « Plus d'arbres, moins d'automobiles » a rencontré l'approbation, voire l'enthousiasme d'une majorité des participants de la séance de présentation-discussion publique du 23 octobre 2019, quelques questions restent ouvertes, voire l'objet de désaccord entre les divers groupes des « tables rondes ». Ainsi, le nombre d'arbres du square triangulaire arboré ou, çà et là, les places de stationnement automobile, ou encore la question (ouverte) d'un abribus.

« Moins d'automobiles » signifie clairement plus d'espace piétonnier. C'est la force du projet : plus que doubler l'espace réservé aux piétons en augmentant fortement la part piétonnière de la place du Petit-Saint-Jean et, en prime, en y rajoutant la portion inférieure (ou terminale) de la rue de la Samaritaine. Un espace désormais intégralement sécurisé !

### 4.2 - Orientations pour la suite

Pour la suite des études et, en aval de ces dernières à savoir les futures propositions d'aménagements à venir, trois points paraissent centraux dans la démarche :

- une prise en compte optimale des questions de mobilité réduite et douce ainsi que de la place qui sera accordée aux enfants et à leurs jeux spontanés ;
- un souci poussé du détail à l'intérieur de l'entier de l'espace retenu pour le réaménagement global de la place : ainsi par exemple les raccords pavage/pieds de façades et les raccords (et hauteurs différenciées) entre les divers revêtements utilisés entre espaces piétonniers et aires de circulation, de même qu'enfin la nature et le faciès du mobilier urbain ;
- et, en dernier pour clore cette synthèse à ce jour : la question de l'arborisation du square triangulaire. Le projet propose 6 arbres en tout, implantés à l'intérieur d'un square à forme triangulaire d'où la formulation de « square arboré ». Cette proposition divise les participants des « tables rondes » du 23 octobre 2019. Pour les uns, elle est jugée idéale et bienvenue, pour d'autres, elle paraît trop généreuse. De potentiels problèmes ont été évoqués (trop d'ombre, emprise au sol trop forte, façades potentiellement cachées, etc.). C'est pourquoi il a été décidé d'étudier plusieurs scénarios d'arborisation avec leurs divers impacts visuels.

L'équipe de mandataires va développer le projet sur la base des remarques formulées lors de la présentation de l'avant-projet. La Ville a prévu de présenter le projet finalisé aux habitants du quartier juste avant l'enquête publique prévue en octobre 2020.

